

# MINERGIE®

Mieux construire. Mieux vivre.



Minergie-Zéro-Net :  
éviter, stocker et équilibrer le CO<sub>2</sub>

# Minergie-Zéro-Net en un coup d'œil

## Pourquoi Minergie-Zéro-Net ?

La Suisse s'est engagée à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Dans le secteur de la construction, une question reste toutefois en suspens : que faut-il pour qu'un bâtiment atteigne l'objectif zéro net sur l'ensemble de son cycle de vie ?

Minergie-Zéro-Net est un standard clair, quantifiable et accessible pour construire un parc immobilier climatiquement neutre. Il repose sur les valeurs fondamentales de Minergie et montre comment atteindre progressivement la neutralité carbone des bâtiments.

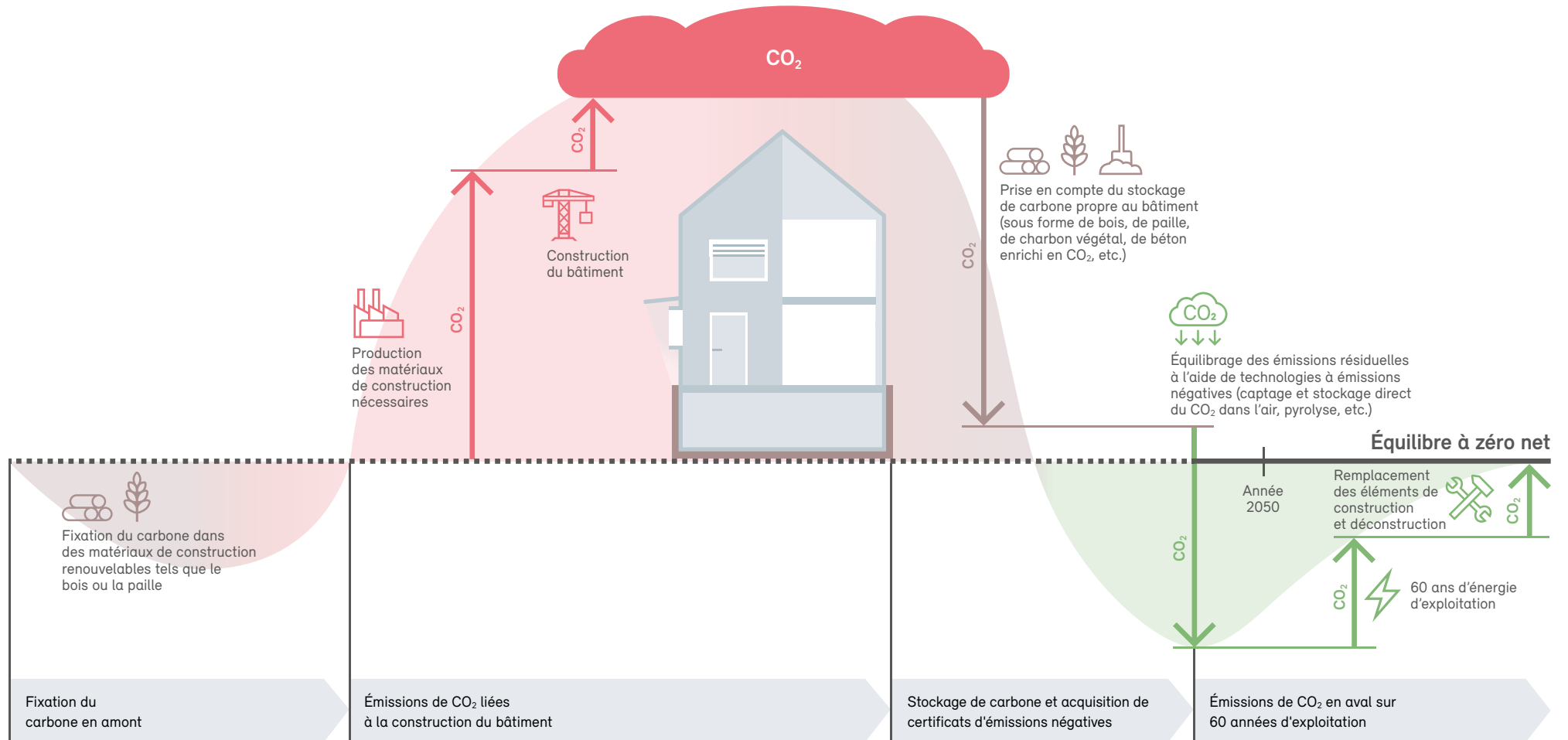
## Qu'est-ce qu'un bâtiment Minergie-Zéro-Net ?

Un bâtiment Minergie-Zéro-Net est un bâtiment neuf ou rénové qui n'a qu'un très faible impact carbone au cours de son cycle de vie défini à 60 ans. Le carbone stocké dans le bâtiment est ensuite déduit de son empreinte carbone, la réduisant d'autant. Le solde d'émissions de gaz à effet de serre doit ensuite être équilibré.

## Comment équilibrer le CO<sub>2</sub> ?

L'équilibrage du CO<sub>2</sub> est réalisé par le recours à des certificats d'émissions négatives, de sorte qu'un bilan zéro net sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, au sens de la loi sur le climat, soit atteint.

# Minergie-Zéro-Net : bilan sur le cycle de vie du bâtiment



# Les avantages en un coup d'œil

## À qui s'adresse Minergie-Zéro-Net ?

Minergie-Zéro-Net s'adresse aux maîtres d'ouvrage, aux architectes et aux planificateurs qui souhaitent être à la pointe en matière de construction neutre en carbone. Il peut s'agir de pionniers du secteur privé ou de maîtres d'ouvrage publics.

## Quels sont les avantages de Minergie-Zéro-Net pour les utilisateur·trice·s ?

- ✓ La **distinction** d'un mode de construction particulièrement novateur et respectueux du climat.
- ✓ Une **orientation claire** grâce à un standard zéro net clairement défini et reconnu.
- ✓ La **qualité** et la pérennité dans la construction et l'exploitation – répondant dès aujourd'hui aux exigences climatiques futures.
- ✓ Une **augmentation** de la valeur du bâtiment, notamment grâce à la preuve de la quantité de carbone stocké.

## Quels avantages pour le climat ?

- ✓ Les bâtiments Minergie-Zéro-Net génèrent très peu d'EGES :
  - La valeur limite pour les émissions grises est très ambitieuse et ne peut être atteinte qu'avec une réduction maximale de l'impact environnemental et une conception architecturale optimale.
  - L'exigence de certification Minergie-P/-A dans les nouvelles constructions implique des installations techniques et une isolation optimales.
- ✓ L'utilisation de matériaux de construction particulièrement écologiques tels que le bois, la paille ou le béton enrichi en CO<sub>2</sub> est vivement encouragée.
- ✓ Les émissions résiduelles sont équilibrées par le recours à des technologies d'émissions négatives certifiées, de sorte qu'un bilan zéro net est atteint sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment. Cela permet de promouvoir diverses technologies d'émissions négatives qui sont indispensables pour atteindre les objectifs climatiques suisses.

# Aperçu des exigences

1

**Certifications** : pour qu'un bâtiment obtienne le label Minergie-Zéro-Net, il doit être certifié Minergie-P-ECO, Minergie-A-ECO ou SNBS-Bâtiment Or pour le neuf et Minergie ou SNBS-Bâtiment Argent pour la rénovation.

2

**Émissions grises** : la valeur limite 1 du complément ECO doit être respectée ou une note de 5.5 obtenue pour la grandeur mesurée 1 (Émissions de gaz à effet de serre de la construction) du critère 311 du SNBS-Bâtiment.

3

**Émissions en exploitation** : pour le neuf, certification Minergie-P ou Minergie-A ; pour la rénovation, certification Minergie. Ou, pour le neuf et la rénovation une note minimale de 5.0 obtenue pour la grandeur mesurée 1 (Besoin total en énergie de l'exploitation) du critère 322 du SNBS-Bâtiment.

4

**Carbone stocké dans le bâtiment** : la preuve doit être fournie que le carbone est stocké sous forme de bois, de paille, de béton enrichi en CO<sub>2</sub>, de charbon végétal, etc. La quantité est prise en compte à hauteur de 64 à 100 % en fonction de sa pérennité.

5

**Émissions résiduelles** : elles doivent être équilibrées par des certificats d'émissions négatives permanents provenant du marché volontaire. Une mesure est considérée comme permanente lorsque du CO<sub>2</sub> est retiré de l'atmosphère pendant « plusieurs siècles, voire plusieurs millénaires ». Les certificats d'émissions négatives recevables sont définis par l'association Minergie et répondent à des standards élevés en matière de qualité, d'intégrité et de transparence. Ils sont certifiés selon un standard reconnu par l'ICROA ou l'ICVCM.

# La voie vers Minergie-Zéro-Net

La procédure de certification est lancée dès le dépôt de la demande de certificat provisoire « Minergie-Zéro-Net » sur la plateforme des labels [www.plateforme-label.ch](http://www.plateforme-label.ch).

La procédure de certification habituelle en deux étapes se termine par l'acquisition de certificats d'émissions négatives qui répondent aux exigences élevées de Minergie.

## Quel en est le coût ?

Les émoluments d'une certification Minergie-Zéro-Net sont indiqués dans le règlement du label et couvrent les coûts des contrôles nécessaires. Les surcoûts liés à Minergie-Zéro-Net résultent du respect de valeurs limites exigeantes lors de la construction et d'une efficacité maximale en exploitation, de la quantité de carbone stocké dans le bâtiment et de l'acquisition de certificats d'émissions négatives.

# Vous souhaitez plus de renseignements ?

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement.

## **Minergie Agence romande**

Avenue de Pratifori 24C

1950 Sion

027 205 70 10

romandie@minergie.ch

[www.minergie.ch](http://www.minergie.ch)

Avec le soutien de



suisse**énergie**

Leadingpartner Minergie

